



LE BRUIT ROUTIER COMMUNE DE BORDEAUX

Exposition sonore sur 24h (Lden)

Description de la carte :

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du bruit routier selon l'indicateur Lden. Le bruit ferroviaire, industriel et aérien n'apparaît pas sur cette carte.

Avertissements :

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme.
 Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

Réalisé par : Mairie de Bordeaux
 Sources : CUB
 Date : septembre 2010
 Format d'impression : A3

EXPOSITION AU BRUIT

	>= 75 dB (très bruyant)
	70 - 75 dB
	65 - 70 dB ----- seuil Lden 68dB (A)
	60 - 65 dB
	55 - 60 dB (calme)
	50 - 55 dB
	45 - 50 dB
	<= 45 dB (très calme)



0 1 km

